



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné à l'effet que le conseil de la Municipalité de Ripon se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 mars 2026, à 19 h 00, sur le sujet suivant :

Une demande de dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment commercial desservant un centre de la petite enfance avec empiétement en marge de recul avant et marge de recul arrière (lot 6 581 126 du Cadastre du Québec).

Toute personne désirant se faire entendre à ce sujet pourra le faire lors de la séance ordinaire prévue à cet effet, lundi 2 mars 2026, à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 31, de la rue Coursol, à Ripon.

DONNÉ à Ripon, ce 27 janvier 2026.

Benoit Dufour

Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ripon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 13 heures et 14 heures, le 27^{ème} jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 janvier 2026.

Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier